

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 50
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 2/13 :

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : élection des représentants de l'Assemblée Délibérante

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Monsieur NARIA Olivier), AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur LORION David), SARPEDON Jean François (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 20 avril 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 avril 2026.



Le Maire,

David LORION

Accuse de réception en préfecture
07120040164-20260415-2026-2-13-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Affaire n°2/13 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) : élection des représentants de l'Assemblée Délibérante.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2/10 du 15 avril 2026 intervenue avant suspension de séance, la présente Assemblée délibérait sur les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée du Maire ou son représentant, Président et cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent également siéger avec voix consultative :

- Le comptable public ;
- Un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- Des personnalités compétentes dans le domaine dans lequel s'inscrit le marché (personnalités ou un ou plusieurs agents).

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Par ailleurs les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamés élus.

Le conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la CAO.

Pour des raisons démocratiques, il est proposé de laisser un temps suffisant pour que puissent s'exprimer librement les candidatures à une telle élection.

Deux listes sont présentées au vote du Conseil Municipal :

LISTE 1 : UNE HISTOIRE D'AMOUR

TITULAIRES :

M. Roger SELLY
Mme Nicole KICHENIN
M. Patrick FIROAGUER
M. Jean Gaël ANDA SITA
M. Moïse LAGARRIGUE

SUPPLEANTS :

Mme Michèle LAKERMANCE
M. Valdo MAROUDE GOPALLE
M. Frédéric GOVINDAMAL
M. Richard RIANI
Mme Nathalie ABLANCOURT

LISTE 2 : LA VOIE DU CHANGEMENT

TITULAIRES :

M. Jean François SARPEDON

M. Fabrice Louis TECHER

M. Jean Laurent LEBON

SUPPLEANTS :

Mme Emeline K/BIDI

M. Henri Claude POTHIN

Mme Naïma Marie Gabrielle SINIEN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-3 L 1414-4, L 1414-5, L 1411-5 ;

Vu la délibération n° 2/10 du 15 avril 2026 fixant les conditions de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée Délibérante à la Commission d'Appel d'Offres.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- **PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la commission d'Appel d'Offres.**

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : **53**
Suffrages exprimés : **53**
Quotient électoral : $53 : 5 =$ **10.6**

Résultats du scrutin		LISTES	
		UNE HISTOIRE D'AMOUR	LA VOIE DU CHANGEMENT
Nombre de suffrages		44	9
Attribution des sièges	Suivant quotient	4	0
	Suivant le plus fort reste	0	1
	total	4	1

Le Conseil Municipal a élu comme représentants à la commission d'Appel d'Offres:

TITULAIRES	
1	M. Roger SELLY
2	Mme Nicole KICHENIN
3	M. Patrick FIROAGUER
4	M. Jean Gaël ANDA SITA
5	M. Jean François SARPEDON
SUPPLEANTS	
1	Mme Michèle LAKERMANCE
2	M. Valdo MAROUDE GOPALLE
3	M. Frédéric GOVINDAMAL
4	M. Richard RIANI
5	Mme Emeline K/BIDI

Et à l'unanimité des membres, DECIDE :

- **D'HABILITER la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent à siéger en tant que Jury lorsque celui-ci est requis.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION